

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 SEPTEMBRE 2018 à 18 heures 30

Convocation du 04 septembre 2018.

Sous la Présidence de Pierre POLARD, maire.

Étaient présents : M. et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, Valérie BORY, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Véronique GALINIER à *Michel GARY*, Brigitte FUZIER à *Sylvie GISBERT*, Caroline HULLO à *Valéry BORY*

Absente : Corinne GALINDO

18h30 : ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Alain RIVAYRAND

Le compte rendu de la séance du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire donne la parole à Erick Granier qui intervient en donnant lecture d'un courrier qui est annexé au présent compte rendu.

A l'issue de cette intervention, Erick Granier demande à ce que son intervention ainsi que celle de Jacques Maurand soient publiées dans le prochain bulletin municipal. Refus de Jacques Maurand pour qui son intervention ne concernait que le conseil municipal. Il félicite toutefois Erick Granier pour son intervention et son implication.

Le Maire présente ensuite l'ordre du jour de la réunion :

1. Réaménagement du cœur de village – demande de subvention auprès de la Région et du Département
2. Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Ferrer – demande d'aide financière auprès du département de l'Hérault et de l'agence de l'eau
3. Lotissement le Sauvignon - échange de terrains
4. Convention avec Terres de liens – engagement de la tranche additionnelle
5. Mise en place du Pass'activités
6. Mise à disposition d'un agent communal auprès d'associations
7. Fête du sport – attribution d'une subvention à l'association porteuse du projet
8. Versement des subventions exceptionnelles aux associations ayant participé à l'animation de la fête locale
9. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal

10. Protection sociale complémentaire – risque prévoyance : adhésion à la convention de participation du CDG34 - Fixation du montant de la participation de la collectivité
11. Protection sociale complémentaire – risque santé : fixation du montant de la participation de la collectivité dans le cadre de la labellisation
12. Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public des Ordures Ménagères
13. RPQS 2017 du Syndicat Mixte d'Ensérune
14. RPQS 2017 pour l'eau potable et l'assainissement
15. Budget des Pompes Funèbres - Décision Modificative n°1
16. Admissions en non valeurs
17. Compte rendu des décisions du Maire
18. Questions diverses

1 - Réaménagement du cœur de village – demande de subvention auprès de la Région et du Département

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre du dispositif Grand Site Occitanie (GSO) qui permet d'obtenir du financement sur le type d'aménagement envisagé dans le cœur de village (principalement, requalification de la traversée Est/Ouest – RD 37 – avec un travail de liaison douce et de requalification de l'espace public entre le canal du midi et le centre du village -).

Le montant du projet qui doit être présenté à la Région Occitanie s'élève à 1 329 000 € HT, avec une demande d'aide s'élevant à 35% du montant HT du projet.

Cette demande d'aide financière sera complétée par une demande d'aide similaire auprès du département de l'Hérault, à hauteur de 20% du montant HT du projet.

Érick Granier relève que le projet modifie le sens de circulation de certains carrefours, comme celui du boulevard Lafayette et de l'avenue de Nissan, ce qui lui paraît être une excellente idée, compte tenu de la dangerosité de certains d'entr'eux.

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les deux demandes d'aides financières.

2 - Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Ferrer – demande d'aide financière auprès du département de l'Hérault et de l'agence de l'eau

Préalablement aux travaux de réfection des enrobés devant être réalisés dans la rue Ferrer, il apparaît que le réseau d'eau potable de cette rue, très ancien, doit être changé, car nombreuses fuites apparaissant à intervalles réguliers. Un devis chiffre ces travaux à la somme de 55 717.54 € HT, que l'agence de l'eau et le département de l'Hérault peuvent nous aider à financer.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter ces deux financeurs à hauteur de 80% du montant HT des travaux.

Approbaton à l'unanimité.

3 - Lotissement le Sauvignon - échange de terrains

L'objectif est de procéder à un échange de terrains entre la commune, propriétaire des parcelles M88 et M89, et l'aménageur, propriétaire de la parcelle M90. Les parcelles communales sont estimées à 350 000 € tandis que celle de l'aménageur est évaluée à 285 458 €. L'échange serait assorti, pour l'aménageur, de l'obligation de réaliser des aménagements supplémentaires à hauteur de 85 641.95 € TTC (réalisation de la desserte avec la rue Yves Montand, bouclage eau de la zone).

Érick Granier demande pour quelle raison ce lotissement a été dénommé « le Sauvignon ». Jacques Maurand indique que s'agissant d'une opération d'aménagement privée, le promoteur est libre de choisir le nom qu'il veut donner à son opération.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Michel Gary, Véronique Galinier -), les échanges de terrains pour lesquels le notaire de Capestang sera chargé de la rédaction des actes.

4 - Convention avec Terres de liens – engagement de la tranche additionnelle

Les missions principales assignées à l'association consistent à effectuer une veille active relative aux éventuelles offres de mises à disposition de foncier, et à effectuer une veille/recherche active de porteurs de projet susceptibles d'être intéressés par une installation agricole à Capestang. Si la première phase, qui prendra prochainement fin, a permis la réalisation d'un diagnostic et la mise en place de permanences pour aider les porteurs de projets, la seconde phase permettra la mise en œuvre de la phase opérationnelle des projets.

Jacques Maurand indique que le diagnostic a permis de mettre en évidence la présence, sur le territoire communal, de 700 ha de friches agricoles ainsi que 6.5 ha de terrains agricoles vacants et sans maîtres. La problématique de l'installation d'agriculteurs est une problématique complexe à traiter. Le diagnostic a permis de mettre le doigt sur les problèmes rencontrés par les agriculteurs pour s'installer, mais aussi d'identifier le potentiel agricole de la commune. La mise en place de permanences facilite les liens entre propriétaires fonciers et agriculteurs souhaitant s'installer dans une agriculture vivrière et durable. L'objectif poursuivi au travers de l'intervention de l'association est de dynamiser le territoire.

Sylvie Gisbert note que les permanences ont permis d'établir une confiance entre les propriétaires fonciers et l'association, ce qui facilite le travail.

Érick Granier demande si au terme de la tranche additionnelle, la convention sera renouvelée ?

Le Maire répond que cette question sera tranchée à l'échéance de la convention.

Érick Granier réclame la communication du rapport d'activité établi par l'association. Le Maire transmettra ce document. Jacques Maurand demande toutefois aux conseillers de bien vouloir observer la plus grande discrétion à ce sujet, tant que les travaux n'ont pas abouti.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier, Érick Granier -), l'engagement de la tranche additionnelle de la convention conclue avec Terres de Liens, pour un coût de 14 500 €.

5 - Mise en place du Pass'activités

Le dispositif consiste en l'attribution de 30 € par enfant scolarisé, sur Capestang, en école élémentaire, à valoir sur l'inscription à une association participante. Un budget de 6 000 € a été provisionné à cet effet dans le budget général de la commune.

Il convient de valider officiellement la mise en place de ce dispositif.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place du Pass'activités.

6 – Mise à disposition d'un agent communal auprès d'associations

Dans le contexte de changement des rythmes scolaires et avec le retour à la semaine des quatre jours, Charline Bargas, agent titulaire d'un BPJEPS, pourrait être mise à disposition des Clubs de Foot et de Hand afin d'encadrer les enfants le Mercredi après-midi.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité au soutien des activités en direction des enfants, elle complète la mise en place du Pass'activité. Céline Tailhades précise que cela se fait déjà pour les enfants de l'école de Rugby et qu'une navette sera mise en place Capestang-Creissan

Le maire précise les temps de mise à disposition-13h30 18h école de Foot-18h20h école de hand.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise à disposition de Charline Bargas et autorise le maire à signer les conventions s'y rapportant.

7 - Fête du sport – attribution d'une subvention à l'association porteuse du projet

Cette manifestation, initiée par le ministère des sports et le Centre National Du Sport (CNDS) entend valoriser la pratique du sport et insuffler une culture du sport en France.

Elle aura lieu le samedi 22 septembre 2018 sur trois sites de la commune et est portée par l'association du Vélo club Saint Chinianais, à qui il est proposé d'une part, d'attribuer une subvention de 600 € pour lui permettre de boucler son budget, et, d'autre part, de reverser la subvention de 11 500 € versée par le CNDS à la commune, identifiée à tort comme porteur du projet.

Érick Granier demande si la communauté de communes Sud Hérault a été sollicitée financièrement par l'association. Le Maire lui répond par l'affirmative mais indique que la compétence « sport » ne relevant pas de la communauté, celle-ci n'a pas répondu favorablement à la sollicitation.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 600 € au Vélo club Saint Chinianais et le reversement à son profit de la subvention attribuée par le CNDS.

8 - Versement des subventions exceptionnelles aux associations ayant participé à l'animation de la fête locale

Ces subventions exceptionnelles sont versées, à hauteur de 200 €, aux associations participant à l'animation de la fête du mois d'août. En l'occurrence, il s'agit d'AMAVICA, de la Chasse, de la Pêche et de la Pétanque.

Céline Tailhades demande si ces subventions ne pourraient pas être versées avant la fête. Le Maire indique que sous réserve de connaître à l'avance les associations acceptant de participer aux animations, le versement pourrait être fait en juin.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de 200 € à chacune des associations indiquées ci-dessus.

9 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal

Le contrat actuel arrivant à échéance le 31.12.2018, le conseil avait donné mandat au CDG34 afin de lancer une consultation pour un nouveau contrat d'assurance statutaire. Ce contrat garantit les frais laissés à la charge de la commune en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le CDG a communiqué le résultat de la consultation et pour notre commune c'est : **SOFAxis/CNP** (Courtier/Assureur) qui a été retenu.

A garantie égale la commune économisera 12500 € sur la cotisation annuelle. Taux proposé 5,01% au lieu de 6,92%

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau contrat et autorise le maire le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

10 - Protection sociale complémentaire – risque prévoyance : adhésion à la convention de participation du CDG34 - Fixation du montant de la participation de la collectivité

La convention de participation pour le risque « prévoyance » à laquelle la commune adhérerait arrive à échéance le 31.12.2018

Par une délibération adoptée le 5 septembre 2017, la commune a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance » ; à l'issue de ladite procédure de mise en concurrence, le CDG 34 a retenu l'offre proposée par le groupement formé par COLLECTEAM ET GENERALI.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

D'adhérer à la convention de participation conclue par le CDG 34 pour une durée de six ans avec le groupement formé par COLLECTEAM ET GENERALI, et par conséquent d'autoriser M. le Maire à conclure un contrat avec le CDG 34, matérialisant ladite adhésion ;

Que la collectivité participera au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents, fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé, pour le risque « prévoyance » ;

De fixer un montant mensuel de participation égal à **20 € par mois et par agent de catégorie C, 13 € par mois et par agent de catégorie B, 9 € par mois et par agent de catégorie A**, sur la base d'un temps complet,

11 - Protection sociale complémentaire – risque santé : fixation du montant de la participation de la collectivité dans le cadre de la labellisation

La participation des collectivités aux risques santé et prévoyance de leurs agents, n'est pas obligatoire, elle émane de la volonté des élus de s'inscrire dans l'objectif social du dispositif. Lorsqu'elle est actée, elle peut porter sur l'ensemble des risques (prévoyance et santé) ou pour un seul de ces risques.

Elle traduit la volonté politique d'œuvrer dans le domaine de l'action sociale, en poursuivant deux objectifs majeurs qui sont de favoriser l'accès aux soins et mettre fin aux situations de précarité liées à l'incapacité, pour l'ensemble du personnel.

Elle concerne les agents titulaires, stagiaires, non-titulaires de droit public (en CDD ou CDI), non titulaires du droit privé.

Par délibération du 16 février 2016 le conseil municipal a retenu la procédure de labellisation pour le risque santé et fixé le montant de la participation employeur à cinq euros par mois et par agent.

Le Maire propose à l'assemblée de maintenir le régime de la labellisation et de fixer le montant de la participation à dix euros par mois et par agent

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir le régime de la labellisation et de fixer le montant de la participation à dix euros par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2019.

12 - Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) des Ordures Ménagères

Le RPQS est un document, établi par la collectivité, en l'occurrence la communauté de communes Sud Hérault, qui présente, pour l'exercice écoulé, les éléments marquants du service public des ordures ménagères, où il apparaît notamment que le coût par habitant de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères s'élève à 97.68 € en 2017.

Approbation à l'unanimité.

13 - RPQS 2017 du Syndicat Mixte d'Ensérune

Les grandes lignes du RPQS 2017 pour la production d'eau potable, qui reprend les éléments contenus dans le rapport annuel du délégataire, sont présentées par le Maire.

Approbation à l'unanimité.

14 - RPQS 2017 pour l'eau potable et l'assainissement

Les grandes lignes du RPQS 2017 pour l'eau et l'assainissement, qui reprend les éléments contenus dans le rapport annuel du délégataire, sont présentées par le Maire

Approbation à l'unanimité.

15 - Budget des Pompes Funèbres - Décision Modificative n°1

Un dépassement de 318 € HT, constaté sur le chapitre 011 (charges à caractère général) du budget des pompes funèbres, nécessite d'être apuré par un virement équivalent du chapitre 012 vers le chapitre 011.

Approbation à l'unanimité.

16 - Admissions en non valeurs

La trésorière nous propose d'admettre en non-valeur certaines créances (1 058.21 €) qu'elle n'arrive pas à recouvrer et dont le détail est le suivant :

BUDGET GÉNÉRAL			
N° titre	Exercice	Objet	Montant
67	2014	Garderie périscolaire	14.40 €
410	2016	Droits de terrasse	0.02 €
504	2016	Eau du canal	30 €
547	2017	Eau du canal	30 €
606	2015	Eau du canal	30 €
370	2013	Eau du canal	30 €
405	2014	Eau du canal	30 €
618	2016	Garderie périscolaire	47 €
69	2017	Cantine scolaire	17.30 €
370	2013	Eau du canal	12.23 €
405	2014	Eau du canal	30 €
504	2016	Eau du canal	30 €
547	2017	Eau du canal	30 €
606	2015	Eau du canal	30 €
464	2015	Location salle des douches	80 €
409	2015	Garderie périscolaire	66.40 €
201	2016	Remboursement livre	14.46 €
405	2015	Cantine scolaire	139.10 €
139	2015	Garderie périscolaire	22.60 €
536	2014	Camping	350 €
59	2017	Cantine scolaire	19.50 €
R 2 - 38	2015	Garderie périscolaire	5.20 €

Approbation à l'unanimité

17 - Compte rendu des décisions du Maire

- Attribution du marché pour la dévégétalisation de la collégiale – 5 300 € HT- (026/2018)
- Budget communal - DM n°2 - amortissement d'études non suivies de travaux - études PLU – (027/2018)
- Attribution du marché pour l'aménagement du jardin de la Poste – 2 500 € HT – (028/2018)
- Attribution du marché pour l'étude de la valorisation des entrées de la commune – 9 750 € HT - (029-2018)
- Attribution du marché pour la fourniture de ralentisseurs anti véhicule bélier – 26 715.30 € HT - (030/2018)
- Attribution du marché pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Aragon – 12 030 € HT – (031/2018)
- Attribution du marché pour la mise en place d'une climatisation dans le dortoir de l'école maternelle – 2 200 € HT – (032/2018)
- Attribution du marché pour la restauration scolaire – 115 453.07 € HT – (033/2018)
- Animation temps périscolaires-convention handball club – (034/2018)

18 - Questions diverses

• Création d'un poste de gardien-brigadier à temps complet :

Le prochain recrutement d'un agent de police municipale, à compter du 01/11/2018, nécessite l'ouverture d'un poste à temps complet sur le grade de gardien-brigadier de police municipale. En effet le poste Brigadier-Chef Principal, actuellement vacant au tableau de l'effectif, ne correspond pas au niveau du recrutement.

Invité à se prononcer le Conseil approuve à la majorité (Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3 – Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -)

• Abonnement au dispositif RÉVÉO pour la recharge des véhicules électriques : cet abonnement, qui était jusque-là pris en charge par le syndicat Hérault Énergies, doit être désormais souscrit par la commune, pour un coût annuel de 12 € et un coût d'heure de charge fixé à 1.5 € (première heure gratuite). Autorisation donnée au Maire de souscrire cet abonnement à l'unanimité.

• Convention sur l'environnement numérique de travail pour l'école maternelle « Lucie Aubrac » : ce dispositif a pour vocation de mettre en œuvre un plan de développement des usages du numérique à

l'école auquel l'école maternelle de Capestang a souhaité adhérer. Cette convention entraîne une participation annuelle de 50 €. Approbation à l'unanimité.

• Plan voirie 2018/2019 : ce programme, d'un montant de 230 000 € HT, va permettre de refaire le revêtement, sur 2018 et 2019, de 2 kilomètres de voies, soit près de 10 000 m².

Les voies concernées en 2018 sont les suivantes :

- rue de l'Agriculture
- rue Lucien Salette
- rue Littré
- rue de l'Industrie
- rue Henri Caille
- rue Malakoff
- Impasse Paul Riquet
- Avenue de Poilhes (sur sa partie la plus dégradée, de l'entrée du village jusqu'au pont)

Celles traitées en 2019 :

- rue de la République
- rue Ferrer
- rue Floquet (du gymnase au feu)
- rue Gigiry
- rue Corneille
- rue Chanzy
- rue Lafayette
- rue JJ Rousseau
- impasses : Du Moulin, Ferrer, Floquet, JJ Rousseau

• Centre Municipal de Santé : un troisième médecin vient d'intégrer l'effectif du centre. Il s'agit du Dr Ghomari, qui exerçait précédemment en tant que médecin libéral à Carpentras. Le Maire indique que l'activité du CMS, sur les 8 premiers mois de l'année 2018, a augmenté de près de 25% en comparaison avec la même période sur 2017.

• Jumelage : le travail est mené par une association, sans intervention de la commune. Les pourparlers sont en cours.

• Vidéo-surveillance : notre dossier est en cours d'instruction par les services préfectoraux.

Érick Granier demande s'il ne serait pas utile de renforcer l'éclairage public, notamment du côté de la collégiale ? Le Maire indique qu'en fonction des besoins, cette solution sera envisagée.

• Érick Granier demande où en est le projet de réouverture du Narthex ? Jacques Maurand répond que le dossier, porté par les amis de la collégiale, a été présenté à la DRAC, et qu'à l'heure actuelle, il est toujours en instruction. Dès validation, des financements seront recherchés.

• Sylvie Gisbert indique que les trois tableaux restaurés ont été repositionnés, l'un au musée, les deux autres dans la collégiale.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20H30.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.09.2018

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Alain RIVAYRAND

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Brigitte FUZIER

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS